

Questions et Réponses

1^{re} QUESTION : *Y a-t-il des indulgences spéciales attachées à mon crucifix de profession, et que faut-il faire pour les gagner ?*

RÉPONSE : Votre crucifix de profession doit d'abord vous être un *souvenir perpétuel* des promesses que vous avez faites à Dieu, et comme tel, il doit vous être, à bon droit, très cher.

Ensuite, s'il a été béni avec la formule marquée dans le cérémonial, la prière de l'Eglise y a attaché un *droit spécial* à la protection divine quand vous le portez sur vous dévotement.

En outre, les Supérieurs de notre Ordre accordent d'ordinaire aux prêtres qui tiennent de nous leurs patentes de Directeurs, la faculté d'appliquer à ces crucifix les indulgences du *Chemin de la Croix* : autre précieux avantage (1). Pour gagner ces indulgences, il faut remplir les conditions exigées pour faire le Chemin de la Croix avec un crucifix indulgencié.

Enfin, si le prêtre qui a béni votre crucifix avait le pouvoir d'y appliquer les *indulgences apostoliques*, comprenant, entr'autres, l'indulgence plénière dite de la bonne mort, vous pouvez gagner tous les jours, et surtout à l'article de la mort, un grand nombre d'indulgences, à condition d'avoir le crucifix sinon sur vous, du moins à côté de vous dans la chambre.

2^{re} QUESTION : *Que faire, si je viens à perdre ou à briser mon crucifix de profession ?*

RÉPONSE : Si vous venez à le *perdre*, tâchez de vous en procurer un autre, et faites-le bénir comme le premier.

Si vous le *donnez* à une autre personne, le crucifix perd ses indulgences et doit être indulgencié à nouveau pour le nouveau propriétaire.

S'il vient à se *briser*, parce que l'image de Notre-Seigneur se sépare de la croix, faites-la remettre, et les indulgences restent les mêmes, sans nouvelle bénédiction.

Si la croix vient à se casser en morceaux, faites mettre l'image de Notre-Seigneur sur une autre croix, et les indulgences restent encore sans nouvelle bénédiction.

(1) Voir notre *Revue*, juin 1905, p. 220, et mars 1906, p. 86.

Mais, si d
en faire met
recommenc



Ex p
pri
liet

à quelques-u
Terre-Sainte
Méridionale)
au vicariat aj
dental, au H
Tripoli.

Vén. Fra
Mantoue au j
La cause est
Mineur fut ur
épiscopal de
de Saint Fran
de cette cause
de la *Vita de*
Artigianelli 19
Mgr Can
annoncé à n
siège patriarc
ajouter que
François.

P. Schiffr
du R. P. S. Sc